

Relance : 1,2 md€ pour la transition agricole

03/09/2020



Actus Agricoles

Le 3 septembre, le Premier Ministre a présenté les détails du plan de relance destiné à soutenir l'économie française. Sur les 100 milliards d'euros (md€) promis sur deux ans, 30 mds€ vont à la transition écologique dont 1,2 md€ à la transition agricole (1).

« 100 mds€ c'est près de quatre fois plus que le plan de relance pour faire face à la crise de 2008, a déclaré le Premier Ministre. En proportion de la richesse nationale, c'est le plan de relance le plus massif annoncé à ce jour parmi les grands pays européens », a déclaré Jean Castex. Ce plan est financé à 40 % par l'Union Européenne.

L'après-midi, tous les ministres étaient au front pour défendre et détailler les mesures relatives à leur secteur. Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture a tenu une conférence de presse, diffusée en direct sur Twitter. Pour lui, ce plan « historique du fait de son ambition et des montants alloués » est « un levier exceptionnel pour entreprendre la reconquête de notre souveraineté alimentaire. Pour cela, notre agriculture doit réussir la transition agroécologique (...) vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement robuste ».

Beaucoup de mesures sont transversales, en termes de compétitivité, de compétence, de transformation. Néanmoins le secteur agricole et forestier est traité en tant que tel, avec un fil rouge : souveraineté et indépendance.

« Nous consacrerons 1,2 mds€ à la transition de l'agriculture et de l'alimentation », a confirmé Julien Denormandie qui dit s'être « beaucoup engagé » dans ce travail. « La France ne sera plus forte qu'avec ses agriculteurs. L'agriculture est un élément essentiel de notre identité, de notre tissu économique. Ce plan est d'abord au bénéfice des agriculteurs, des éleveurs, des forestiers mais aussi des français directement. Notre objectif de pouvoir le mettre en œuvre le plus rapidement possible. » Il s'articule autour de 3 axes :

1 - La reconquête de la souveraineté alimentaire : 364 millions d'euros (M€)

Ce volet devrait financer des actions très concrètes telles que :

- Le plan protéines végétales (100 M€ en plus des crédits du PIA) pour diminuer fortement l'importation de protéines destinées à l'élevage ;
- Une campagne de communication grand public pour faire connaître les 200 métiers et formations de l'agriculture et l'agroalimentaire et les besoins de recrutement ;
- Le financement de bilans carbone au moment de l'installation des jeunes ;
- Un plan de modernisation des abattoirs et des élevages pour renforcer leur compétitivité et assurer le bien-être animal (250 M€) ;

2 - L'accélération de la transition agroécologique au service d'une alimentation saine et durable : 546 M€

Ce montant sera partagé entre le volet production (346 M€) et le volet alimentation (200 M€).

Pour accompagner les agriculteurs, le plan prévoit de :

- Amplifier la vague de conversion vers le bio et la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) via le maintien du crédit d'impôt bio et la création d'un crédit d'impôt HVE, un renforcement des fonds Avenir bio, une aide à la structuration de ces filières et un bon « bilan carbone » pour les jeunes agriculteurs pour faciliter leur installation ;
- Miser sur l'innovation pour réduire l'usage des produits phytosanitaires via une prime à la conversion des agroéquipements (130 M€) afin de permettre aux agriculteurs d'investir dans des outils plus sobres en ressources, tout en rendant l'agriculture française plus moderne et compétitive et plus rémunératrice pour l'agriculteur. Les entreprises d'agroéquipements qui les conçoivent et les fabriquent bénéficieront aussi d'un accélérateur pour développer de tels agroéquipements.
- Pour favoriser la biodiversité autour des cultures, un programme « plantons des haies ! » (50 M€) soutiendra les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour de leurs cultures et reconstituer les haies bocagères. L'objectif : la plantation de 7.000 km de haies et la gestion durable de 90.000 km de haies existantes.

Côté alimentation, le gouvernement veut offrir des produits sains, durables et locaux aux français tout en assurant aux agriculteurs des débouchés durables, avec :

- Un plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes qui leur permettra de s'équiper et de former leur personnel afin de pouvoir proposer des repas issus d'un approvisionnement frais et local.
- Le développement des Projets alimentaires territoriaux (PAT) : création de circuits courts, lutte contre le gaspillage, pratiques exemplaires, filières locales. L'objectif est fixé d'au moins un PAT par département d'ici 2022.
- Via l'opération « 1000 restaurants durables » menée avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre du Tourisme durable, 1000 restaurants situés en particulier dans les communes rurales de moins de 20 000 habitants seront aidés à développer ou à adapter des activités de restauration durable.
- Pour soutenir l'accès à ces produits aux ménages les plus modestes, l'initiative « Jardins partagés » accélérera leur développement, afin de soutenir une dynamique enclenchée depuis plusieurs années mais souvent confrontée à des investissements initiaux importants.
- L'opération « Paniers fraîcheurs » soutiendra les acteurs (groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, de magasins de producteurs, d'associations...) engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux des plus modestes et concitoyens isolés.

3 - L'adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique : 300 M€

Face aux sécheresses, les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés dans les investissements nécessaires, notamment dans la gestion de la ressource (ex : retenues d'eau). Autre clé, la diversification des cultures nécessitent d'en assurer les débouchés. C'est pourquoi le plan de relance soutiendra ainsi la structuration de filières, via des appels à projets de Bpifrance. Enfin, la recherche de semences plus résistantes pourra être soutenue dans le cadre de projets de recherche et développement.

Face à la grêle ou au gel, les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés. Le plan de relance prévoit une aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques (100 M€).

Enfin, pour la filière forêt-bois qui permet de compenser environ 20 % des émissions françaises de CO₂ mais qui a elle aussi été fragilisée par les sécheresses et les attaques de scolytes dans certaines régions, le gouvernement lance un grand plan de reboisement des forêts françaises (50 000 arbres avec 200 M€ dont 150 M€ dédié à ce boisement). Cette mesure s'accompagnera d'un fonds bois (le 3e), d'un renforcement des dispositifs de soutien aux filières bois et filières graines et plants et du

développement de la couverture LIDAR HD, un outil basé sur la technologie laser permettant de cartographier la forêt française pour mieux la gérer et en prévenir les risques.

A noter enfin qu'une autre enveloppe, également d'1,2 mds€ sera consacrée à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre l'artificialisation des terres, avec 650 M€ pour la densification et le renouvellement urbain (fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé), 300 M€ pour la biodiversité sur les territoires et la prévention des risques et 300 M€ pour les réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement y compris en Outre-mer.

Ces financements s'ajoutent au budget annuel du ministère de l'agriculture qui sera débattu en fin d'année dans le cadre de la loi de finances pour 2021 et de la Pac.

(1) Le reste de l'enveloppe ira au soutien aux entreprises et la compétitivité (35 mds€) et au renforcement de la cohésion sociale et territoriale (35 mds€)

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/12-md-pour-la-transition-agricole/>